



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES DE MARTINIQUE  
DAC/ N°

Fort de France, le

11 JAN. 2016

Procès-verbal du Comité Technique  
du Lundi 30 novembre 2015

Étaient présents :

Pour l'administration :

Morio Fabrice  
Pichou Ségolène

Pour les représentants du personnel :

Gérard Relouzat, USPAC CGT  
Marie-Louise Alphonse Joseph, USPAC CGT  
Jean-Claude Chérubin Jeannette, SNAC FSU  
Jenny Sylvanielo, SNAC FSU  
Marlène Desroses, SNAC FSU

Absent excusé :

Thierry Dorival, SNAC FSU

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 9h10.

Christophe Poilane est secrétaire de séance. Le secrétaire-adjoint de séance est Jean-Claude Chérubin Jeannette, SNAC FSU.

1) Approbation du PV du 21 mai dernier :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Mise en place du groupe RPS :

Le président rappelle que l'ensemble des textes de référence sur le sujet est disponible sur Sémaphore. L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psycho-sociaux et la circulaire d'application du MCC du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sont les sources principales.

Le groupe RPS s'est déjà réuni à plusieurs reprises depuis 2013 mais suite aux préconisations de l'inspecteur hygiène et sécurité, il convient de réajuster celui-ci.

La CGT s'étonne de la nécessité de réorganiser ce groupe, alors qu'il semble déjà fonctionner selon les préconisations des textes réglementaires. Il existe un risque de fragilisation de ce groupe s'il est remis en question, et une baisse de sa fréquentation.

Le SNAC-FSU souhaite souligner l'utilité de ce groupe qui permet d'interpeller la Direction sur un certain nombre de faits.

En tout état de cause, le groupe tel qu'existant s'est réuni le 27 novembre, en présence de la psychologue, pour mettre un terme à son fonctionnement.

Le président indique que l'accord-cadre et la circulaire cités ci-dessus donnent des objectifs et des éléments concrets d'avancement pour ce groupe. Celui-ci doit trouver son articulation avec le CHSCT et permet de disposer d'éléments très concrets concernant les griefs ressentis par les agents.

La CGT demande des précisions sur les modalités de fonctionnement et de retour du groupe à la Direction.

Le président indique qu'il est prêt à recevoir une fois par trimestre des représentants du personnel/groupe (?) pour faire un point sur les problèmes rencontrés et y apporter les solutions adéquates. Ce groupe est bien l'antichambre des éléments qui doivent être discutés en CHSCT.

Ségolène Pichou rappelle qu'il existe un kit prévention RPS disponible sur le site du ministère de la Fonction Publique. Conformément à la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2015, un diagnostic et un plan de prévention doivent être réalisés.

Le SNAC-FSU tient à rappeler la situation des agents dans les DRAC/DAC. Des éléments concrets sont déjà constatés à la DAC en termes de mal-être, notamment suite à la fin de gestion budgétaire qui a été très compliquée cette année.

La CGT ajoute que tous les services de la DAC sont en souffrance. Certains agents éprouvent des difficultés dans leur rapport avec les chefs de service. Le point noir est la fin de gestion, avec une situation qui se répète d'année en année. Il est donc important d'avoir un groupe prévention RPS vigilant et mis en place rapidement.

Le président répond qu'il est nécessaire de partager, d'avoir des retours de ce groupe. Il est intéressant d'avoir l'écho des agents et des chefs de service afin d'avoir une vision juste de la situation.

La CGT indique que la médecine de prévention, l'assistance sociale et la psychologue peuvent donner le pouls de la situation. Elle propose qu'un groupe de parole se mette par ailleurs en place.

Le président est sur le principe tout à fait favorable. Le bien être en milieu professionnel est essentiel. Ouverture, dialogue et échange ne sont pas des vains mots au MCC. Il est nécessaire de rester vigilant sur la prévention de ces risques. Il rencontrera le groupe ou ses représentants dans les deux mois.

Ségolène Pichou fait remarquer que le diagnostic nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur.

### 3) Point sur la formation :

Rappel document produit par Gérard Relouzat et du PV du 21 mai dernier.

L'ensemble des formations 2016 est déjà prévu. Le principe reste le même, l'ensemble des demandes de formation sollicitées, s'il se justifie, se trouve honoré.

Le principe d'une formation par an par agent est rappelé.

Les représentants du personnel soulignent la nécessité d'être vigilant concernant l'adéquation entre les formations et les besoins réels des agents, surtout lorsque celles-ci ont lieu dans l'hexagone. Il faut qu'il y ait une réelle plus-value par rapport aux tâches des agents et une mise en application concrète.

Le bilan 2015 est voté à l'unanimité.

Le programme de formation 2016 est voté à l'unanimité.

### 4) Point sur le fonctionnement des services :

- Accueil : les fiches de poste de Jean-Claude Chérubin Jeannette et Anya Maréchal ont été revues conjointement avec les agents concernés et ont permis une adaptation et une description très fine des tâches de chacun.

Une nouvelle organisation physique est proposée, avec partage de la fonction accueil entre Jean-Claude Chérubin Jeannette et Anya Maréchal, qui comprend des restrictions médicales pour cette dernière en raison de son statut de travailleur handicapé. Les propositions ont été soumises pour avis au Docteur Loutoby (médecine de prévention).

Ø Installation d'un seul poste de travail avec un seul ordinateur et un seul poste téléphonique à l'accueil de la DAC

Ø Installation d'un second poste de travail pour Jean-Claude Chérubin Jeannette, lorsqu'il s'occupe de la gestion du parc automobile, dans le bureau où se trouve Gwenola Robert.

Le président souhaite que soit étudiée la possibilité d'installer une cloison, afin de ne pas gêner le travail de chacun. La concertation, sur cette hypothèse d'installation, avec Gwenola Robert est également un préalable même si le chef de service a été informé.

Sékolène Pichou précise que ce bureau sera uniquement dédié à l'agent s'occupant du parc automobile, et qu'il ne pourra donc plus être utilisé pour d'autres fonctions (vacataires, stagiaires...).

Concernant la gestion boîte aux lettres/courrier, il est rappelé qu'en cas d'incapacité d'Anya Maréchal, il est demandé aux autres agents d'être solidaires.

Sékolène Pichou annonce qu'en début d'année 2016, une association spécialisée dans ce domaine viendra à la DAC effectuer une réunion de sensibilisation sur la thématique de la gestion du handicap sur un lieu de travail.

- ARP : Rappel, suite à la présentation au sein du CHSCT, au déploiement de ARP, qui va impacter tout le service archéologie. Ce dernier dans son ensemble étant par ailleurs très demandeur.

#### 5) Point sur les mobilités et les postes :

Le président indique que le STAP/CMH va se retrouver dans une situation compliquée, puisque qu'aucun candidat sérieux ne s'est manifesté sur les postes d'adjoint et de Chef de STAP/ABF. Une demande de rapprochement a été faite à la DAC Guadeloupe afin que son ABF puisse venir au moins une fois par mois pour assurer les nécessités du service. L'absence de candidature demeure très préoccupante. Le chef du pôle territorial assurera l'articulation concernant les dossiers en instance du service, en collaboration avec la secrétaire générale pour le suivi budgétaire.

La CGT préconise d'associer les agents du STAP à la future organisation du service STAP/CMH.

Le président approuve et accepte donc d'organiser une réunion de travail avec l'ensemble de l'équipe avec Ségolène Pichou, Christophe Poilane le jeudi 3 décembre 2015 à 14h.

Concernant le poste de conseiller pour le spectacle vivant, le contrat de Gaël Rias a été renouvelé pour un an. Au 31 décembre 2016, comme le stipulent les obligations contractuelles, l'agent devra nous quitter. La DAC s'est d'ores et déjà portée candidate à une sortie de concours d'Inspecteur et conseiller en spectacle vivant.

Le SNAC-FSU questionne le président sur la mobilité interne. Ce dernier affirme qu'il y est très favorable et que des formations peuvent compléter/accompagner les agents.

Ségolène Pichou indique qu'en termes de prévision, les départs en retraite sont déjà connus. Mais l'information certaine ne peut être connue que 6 mois à l'avance.

La CGT souhaite que l'administration insiste auprès de la Centrale concernant les deux postes du pôle patrimoine.

#### 6) Travaux à réaliser et achats à prévoir (voir document) :

Concernant la mise en place d'un digicode dans les locaux du STAP, la SNAC-FSU préconise plutôt la mise en place d'une sonnerie avec clef pour chaque agent.

Le repose-pied ergonomique à bascule sera ajouté à la liste des achats.

La désinsectisation concerne potentiellement tous les bâtiments, y compris le CCE, même si ce dernier en a bénéficié en 2011 (la réglementation impose ce genre d'opération tous les 5 ans).

#### 7) Point sur l'inspection :

Le retour formel et officiel de l'inspection est en attente et sera rendu via un rapport. Ce point sera remis à l'ordre du jour des prochains CHSCT et CT.

#### 8) Questions diverses :

La CGT tient à rappeler les préconisations de la charte courriel publiée sous forme d'épisodes de mars à juin 2014, et notamment :

- Éviter les demandes très très urgentes (TTU)
- En dehors des heures de travail, les courriels ne sont pas censés être lus
- Le courriel adressé doit être précis et orienté vers l'action avec un nombre limité de destinataires
- Veiller à s'adresser courtoisement à son interlocuteur

Le président précise également qu'une personne qui est en copie dans un courriel ne peut normalement pas répondre.

La CGT énonce un certain nombre de griefs et de ressentis relatifs au fonctionnement de la DAC.

Le président indique qu'au tout début de l'année 2016, lors de la première commission budgétaire, une présentation de l'ensemble de la chaîne de gestion des dossiers de subvention aura lieu. Celle-ci devrait permettre de comprendre les difficultés de chacun et de tenter d'apporter des solutions pour un meilleur fonctionnement de la procédure.

Le SNAC-FSU rappelle le règlement intérieur concernant l'informatique. L'ordinateur portable dédié à l'exposition sur le 1% artistique ne doit être consacré qu'à cela.

Concernant les congés, le président propose que la DAC soit fermée le 6 mai (congés à prendre par les agents) et le 31 octobre 2016 (jour offert par la Direction). Elle restera ouverte le 15 juillet, sous réserve qu'au moins plusieurs agents soient présents notamment dans le bâtiment principal.

Le président informe les membres du Comité Technique de la conséquence de la mise en place de l'état d'urgence en Martinique et des mesures préconisées par la Préfecture et le Haut commissariat à la sécurité. Il rappelle la nécessité d'être attentif concernant l'accès de nos locaux. La possibilité de mettre en place une barrière amovible au niveau du bureau de Damien Leroy sera étudiée afin de limiter les accès non autorisés au parking du personnel au public.

Il précise qu'il demandera au cours de la réunion des chefs de service que la barrière principale soit, même en présence de personnel, systématiquement fermée le mercredi et vendredi après-midi. A charge pour les présents de gérer notamment la partie rendez-vous.

Le prochain Comité Technique est prévu le jeudi 17 mars 2016.

La séance est levée à 12h45.

Le Président

Fabrice Morio

Le secrétaire

Christophe Poilane

Le secrétaire-adjoint

Jean-Claude Chérubin Jeannette